

ELECTION DES REPRESENTANTS ETUDIANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE NANTES
SCRUTIN de MARS 2010

Modalités de présentation des bulletins de vote

Afin de permettre un traitement rapide au regard des délais impartis, et favoriser la délivrance du bon à tirer des bulletins de vote, obligatoire avant tirage en nombre, il est vivement recommandé de déposer le projet de maquette en même temps que les listes de candidats.

Cette disposition vise à *signaler rapidement* les corrections qu'il y aurait lieu d'apporter avant le dépôt définitif de la maquette dans le cadre du calendrier fixé par la commission électorale.

Pour ce faire, **les recommandations suivantes** réglementaires (article 12 de l'arrêté du 12 février 1996) et pratiques sont à observer :

- Papier blanc format (148 mm x 210 mm) et mentions encre noire sur fond blanc. Présentation en format portrait ou paysage à l'appréciation des listes
- Mention « *Election des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de l'académie de Nantes* »
- Mention du collège concerné suivi entre parenthèses des départements constitutifs du collège - en toutes lettres - : *exemple* : collège I (Loire- Atlantique, Vendée)
- Mention de la date du scrutin
- Mention de l'intitulé de la liste conformément au nom déposé en toutes lettres mais pas de Logo (un logo est un élément graphique). Chaque liste a le choix de la police. Celle utilisée pour l'intitulé peut être différente de celle adoptée pour le texte.
- Mention des soutiens en toutes lettres avec sigle entre parenthèses : les soutiens mentionnés doivent être accompagnés de la **lettre originale de l'association qui soutient la liste**, comportant au moins la signature manuscrite du responsable légal de l'association.
- Les noms des candidats présentés dans l'ordre de préférence par la liste, doivent comporter : les NOM et PRENOM en majuscules, l'indication de la filière ou de la discipline (et du site géographique d'implantation s'il y a lieu) suivie de l'établissement - **en toutes lettres** - sur le bulletin et non sous forme de sigle (seulement autorisé le cas échéant, en complément, entre parenthèses).

Exemples:

Jean **CLAUDE** - Sciences - Institut catholique d'études supérieures (ICES) - La Roche sur Yon

Léo **ANTONY** - Institut universitaire de technologie Angers-Cholet (IUT), Cholet - Université d'Angers

Marjorie **FEVRIER** - Unité de Formation et de Recherches (UFR) - Droit – Université de Nantes

NB S'agissant d'étudiants relevant de l'établissement **dénommé UCO Angers**, le libellé devant figurer sur le bulletin devra être : *Facultés Libres de l'Ouest (UCO) Angers*.

Professions de foi

Les professions de foi seront mises en ligne sur le site Internet du CROUS.

Format : Il ne doit en aucun cas dépasser une page format A4, **au format pdf**.

Les professions de foi devront être envoyées uniquement par mail **au format pdf** au plus tard le jour fixé au calendrier des opérations électorales, au service communication du CROUS à l'adresse :

Christelle.brun@ac-nantes.fr

Il est recommandé de prévoir une marge d'avance (un problème de transmission peut se produire)